

Organisateurs du Pass : Carlos Altieri, Michel Clerget  
Organisateurs des salles : Laurent Mouly, Thai-An Tran, Fabien Laroche, Alexandra Martinez, Sylvain Morestin, Alain Changenet, Claude Boitard, Bernard Surin, Camille Ducrot, Florian Brulhart, Samuel Garcia

**Pass, multi-créneaux, multisalles**  
**Du mercredi 6 septembre 2017 au jeudi 5 juillet 2018**

**Valable pour tous les créneaux du CAF en dehors d'Alice Millat le lundi**  
**Le coût annuel est de 80 €**

**Niveau** : le pass s'adresse à des grimpeurs autonomes, sachant grimper et assurer en tête et connaissant les manœuvres de corde. L'accord des encadrants lors d'une première inscription est soumis à un test de niveau. Pour ce faire prendre rendez-vous avec un des responsables de salle.

**Nombre de places** (organisateur compris) : 80

Un porte-étiquette (distribué par les référents) sera placé sur le baudrier. Il devra comporter la photocopie de la carte CAF 2017/2018, le nom d'une personne à contacter en cas d'incident et son numéro de téléphone.

Le fait de passer d'une salle à une autre n'exclut pas le grimpeur de connaître les consignes des salles. Celles-ci sont expliquées sur les fiches techniques de chaque créneau. Voici les principales :

Lors de votre venue dans une salle pour la première fois, présentez-vous au référent présent.

**Encadrement et sécurité** Des bénévoles référents assurent le bon fonctionnement et la sécurité des séances, facilitez-leur la tâche. Les référents pourront vous faire des remarques sur votre façon de grimper et d'assurer. Ils pourront exclure du groupe toute personne en cas de conduite dangereuse.

**La séance est conditionnée par la présence d'un référent.** Nous vous invitons à consulter le tableau des référents, depuis le site et à vous inscrire, notamment le weekend. En l'absence d'inscrit, un référent peut être amené à annuler une séance.

# Memo des bonnes pratiques en SAE

**Voir également le « livret escalade » du CAF remis lors de la première séance.**

## **Lors de l'inscription à un créneau du CAF :**

Le nouvel inscrit **devra impérativement être présent, lors de la première séance du créneau concerné (dates précisées dans la fiche technique de la sortie)**. Lors de cette séance l'inscrit réalisera un test d'autonomie (1) en présence du *responsable du créneau*.

Si le degré d'autonomie du licencié est jugé suffisant, il pourra grimper librement sur les créneaux du CAF où il est inscrit. Dans le cas contraire, le licencié devra participer à des séances d'apprentissage à l'autonomie avec le *responsable du créneau* ou sera dirigé vers le mur de place des fêtes plus propice à l'accueil de débutant.

## **(1) Définition de « l'autonomie » en SAE:**

Un licencié est considéré autonome en SAE lorsqu'il:

- Connaissance du matériel utilisé en SAE
- Maîtrise l'encordement avec un noeud de 8
- Maîtrise des autocontrôles
- Maîtrise du langage
- Maîtrise de l'escalade en tête (passage de la corde dans les points d'assurages, ...)
- Maîtrise de l'assurage en tête (assurage dynamique), de la parade (avant le premier point) et de l'assurage en moulinette.
- Rangement du matériel (lovage de corde)

## **Lors d'une séance en SAE sur un créneau du CAF:**

### **Avant de démarrer la séance,**

Le licencié doit se présenter au référent CAF de la séance afin d'être identifié comme licencié du CAF.

### **Avant de commencer à grimper**

- S'échauffer, en ne négligeant aucune partie du corps.
- « Passer » sa corde si celle-ci n'est pas lovée correctement

## **Avant de démarrer une voie**

- Nœud de 8 : réaliser obligatoirement un nœud de « blocage » (nœud simple) sur le brin libre après le « 8 ». **Rappel : il est obligatoire de s'assurer sur un nœud de 8 afin de permettre le contrôle visuel.**

- **Réaliser les autocontrôles** entre assureur et grimpeur :

> Vérifier le nœud de 8 du grimpeur : **par l'assureur**

> Vérifier que la vis du mousqueton du système d'assurage au pontet soit bien en position verrouillée. **Par le grimpeur**

> Vérifier que la corde passant dans le système d'assurage, passe bien également dans le mousqueton. **Par le grimpeur**

- Communiquer avant de commencer à grimper

## **Pendant l'ascension une voie**

### **En escalade en tête :**

- Jusqu'à la première dégaine, l'assureur pare le grimpeur. L'assureur suit avec ses mains le bassin du grimpeur lors de son évolution. Il est prêt à attraper le grimpeur pour guider sa chute et l'amortir autant que possible.

- Entre la première et la deuxième dégaine, le grimpeur doit être assuré sec, car le risque de retour au sol est important. Attention, à la position de la corde par rapport au grimpeur, une chute sur la corde pouvant entraîner de fortes brûlures. La chute entre la première et deuxième dégaine est critique car le choc est absorbé par le baudrier et le dos du grimpeur.

- Après la troisième dégaine, le grimpeur est assuré en dynamique.

- Pour la redescente le grimpeur passe la corde dans les deux mousquetons du relais ou le mousqueton automatique (en fonction de la configuration de la salle) avant d'être redescendu en moulinette par l'assureur.

### **En escalade en moulinette :**

- Pour grimper en moulinette s'assurer que la corde est passée dans les deux mousquetons du relais ou le mousqueton automatique (en fonction de la configuration de la salle).

- Lors de l'ascension le grimpeur ne doit pas être assuré en dynamique.

- Si la corde est encore passé dans les dégaines le grimpeur évoluera sur le brin avec les dégaines, qu'il déclipsera au fur et à mesure de son évolution, pour limiter le tirage.

**RAPPEL : les licenciés du CAF doivent grimper entre eux, le CAF et les autres clubs présents dans les SAE ayant des assurances différentes.**